

2/ Compte rendus des visites effectuées par les délégations du CHSCT :

Les dernières visites ont eu lieu :

- ✓ TA de Guyane, le 25/06/2021
- ✓ CAA de Toulouse, le 06/04/2022
- ✓ TA de Marseille, le 17/05/2022
- ✓ TA de Nouvelle-Calédonie, le 20/07/2022.

Pour des raisons pratiques, les visites aux TA de Guyane et de Nouvelle-Calédonie ont été conduites par une délégation de la préfecture du ressort. **FO s'interroge sur la composition de telles délégations, qui ne sont pas celles habituellement retenues pour les autres TA-CAA. Le secrétaire général va réfléchir à ce sujet.**

Vos représentants FO qui se sont déplacés à la CAA de Toulouse et au TA de Marseille font les remarques suivantes :



Pour la CAA de Toulouse : c'est une création récente et cette cour bénéficie de locaux agréables en centre-ville, spacieux et fonctionnels. Les agents et magistrats rencontrés lors de la visite ont fait part de leur satisfaction. Cependant, nous pensons que la communauté de travail reste à construire du fait d'arrivées successives d'agents, en partie par la voie du détachement et qui ont besoin de se former aux métiers du greffe.



Pour le TA de Marseille : le relogement de ce TA n'est pas une réussite totale, nous avons noté des difficultés de luminosité dans de nombreux bureaux, d'ambiance thermique, de présence d'odeurs désagréables avec un réseau d'assainissement déficient. De plus, les conditions de travail sont fortement détériorées par le défaut d'accès à la restauration collective et l'impossibilité dans l'enceinte de ce TA d'utiliser la téléphonie mobile. Sur ce dernier point, l'Administration répond que le réseau mobile est une difficulté pour tout le quartier et pas uniquement pour le TA et que cependant, des pistes sont explorées comme un Wifi public à l'intérieur de la juridiction.

5/ Bilan et perspectives des interventions de la Direction de l'Équipement du Conseil d'Etat :

La présentation complète des travaux immobiliers en cours dans les juridictions a fait l'objet de la réunion préparatoire du 20/10.

Deux juridictions ont attiré l'attention des organisations syndicales :

- ⇒ **le TA de Marseille** (relogement récent mais nécessitant d'emblée des réajustements techniques) ;
- ⇒ **le TA de Dijon** (projet d'extension des locaux).

6/ Bilan du Télétravail :

Un bilan chiffré du télétravail au 1^{er} septembre 2022 est présenté :

Sur 866 conventions au total, 322 portent sur 1j, 386 sur 2j et 273 agents ont sollicité des jours flottants. Globalement, 6 agents sur 10 bénéficient du télétravail.

Si la majeure partie des agents bénéficient de 1j à 2j par semaine, on constate une augmentation récente des conventions en faveur des jours flottants. **En proportion, dans les TA, on télétravaille un peu moins que dans les CAA.**

De plus, on observe en proportion que dans les TA, ce sont les agents de cat. B qui télétravaillent le plus et dans les CAA, ce sont les agents de cat. A qui télétravaillent le plus, cela résulte de la nature des fonctions exercées.

FO intervient afin de préciser que le bilan montre que le télétravail s'est largement déployé dans les TA et CAA.

Les juridictions et les agents ont donc réussi à trouver le juste équilibre entre le distanciel et le présentiel. Cela permet de répondre aux souhaits légitimes des agents à pouvoir télétravailler tout en garantissant le bon fonctionnement des services et le collectif de travail.

Si le bilan quantitatif est globalement satisfaisant, nous demandons au Conseil d'Etat d'améliorer qualitativement les conditions d'exercice du travail à domicile dès 2023 en veillant aux matériels mis à disposition (dotation 2^{ème} écran, fiabilité de l'accès aux applications en particulier Skipper).

De plus, le secrétariat général confirme que la revalorisation du taux journalier (de 2,50 euros à 2,88 euros) aura bien lieu dès la parution des textes, probablement en début d'année.



7/ Bilan des formations :

La directrice du CFJA présente les actions réalisées en faveur des assistants de prévention (formation de 5 jours au total) et les formations SST (santé, sécurité au travail) qui après un déficit lié à la période Covid, ont fait l'objet d'un rattrapage avec plus de 250 agents formés.

A noter que ces formations SST peuvent être réalisées en local, à partir de 5 participants.

8/ Médecine de prévention :

Le Docteur Brami du Conseil d'Etat expose deux fiches pratiques qui seront diffusées sur l'intranet :

« Cannabis et travail »

« Infection virale à Monkeybox - la variole du singe ».



9/ Questions diverses :

Point d'information sur la situation du TA de Mayotte :



C'est à la demande de FO, qu'un point sur le TA de Mayotte est fait.

Le secrétaire général assure que la situation est suivie de très près et qu'il est en

relation régulière avec la juridiction.

FO tient à alerter de nouveau le Comité sur les conditions de travail préoccupantes des agents de greffe avec un contentieux massif de l'urgence (référés liberté) qui ne cesse d'augmenter. Sans revenir sur le détail de la charge de travail et des conditions de travail que nous avons amplement exposés au dernier CHSCT et relayés par un tract, vos représentants FO demande au comité de communiquer régulièrement sur ce dossier.

Pour FO, la problématique principale réside dans le niveau insuffisant des effectifs, il faut renforcer sans tarder les effectifs de titulaires puisque le contentieux explose. En effet, si les derniers efforts consentis par le Conseil d'Etat ont été bienvenus (+ 1 agent et 2 vacataires de longue durée) nous demandons l'affectation rapide d'agents supplémentaires pour faire face à l'augmentation continue du contentieux. Le constat est clair selon nous : ce greffe est sous-dimensionné.

S'agissant de l'audit RPS qui vient d'avoir lieu au greffe du TA de Mayotte, FO demande à être destinataire des résultats de l'audit, même sous une forme synthétique et bien entendu tout en préservant l'anonymat. Nous obtenons une réponse favorable.

De plus, nous avons été à l'origine de la demande visant à ce que les agents du TA de Mayotte bénéficient du CIA des urgences, ce qui leur avait été injustement refusé durant 2 ans !

Suite à notre intervention, ce point est définitivement réglé :

le greffe du TA de Mayotte et celui du TA de Guyane seront bénéficiaires du CIA des urgences dès décembre 2022.

Point sur la refonte du site intranet et page des organisations syndicales :

Dès novembre 2022, un appel d'offres sera lancé afin de retenir en mai un prestataire chargé de paramétrer un nouvel intranet. Le site finalisé sera prêt pour la fin 2023. Les organisations syndicales seront associées au processus de finalisation des pages qui leur sont dédiées.

Plan « sobriété » envisagé par le Conseil d'Etat dans le cadre des économies d'énergie :

Afin de respecter les objectifs du gouvernement de réduction des consommations d'énergie, le Conseil d'Etat s'engage dans un plan d'action. Il s'agit d'actions individuelles et structurelles visant la mise en œuvre de mesures simples : limiter à 19 degrés la température dans les bureaux et à 17 degrés quand ils sont inoccupés, supprimer l'eau chaude dans les sanitaires, éteindre les PC, les écrans, les lumières en quittant les locaux, remplacer les ampoules par des led, privilégier les détecteurs de présence pour l'éclairage...



Point sur le forfait mobilité durable :

Ce forfait de 200 euros (moyennant l'utilisation du vélo ou du co-voiturage) n'a pas remporté le succès attendu : seuls 58 personnes en bénéficient actuellement. Il est vrai que ce forfait ne se cumule pas aux autres modalités de remboursement des transports collectifs. Mais avec le Plan sobriété, cela va changer en 2023 puisque le forfait qui passera à 300 euros pourra enfin se cumuler avec des abonnements de transports collectifs.

Point sur les binômes des assistants de prévention :

Mis en place à titre expérimental au départ, ce dispositif a été pérennisé en 2021.

Au total 15 juridictions (12 TA et 3 CAA) bénéficient d'un binôme Magistrat/Agent de greffe.



**DU 1er AU 8 DECEMBRE 2022,
je soutiens mes collègues candidats,
en votant pour eux !**



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

Utiliser les cahiers d'hygiène et de sécurité qui doivent être mis à votre disposition dans un lieu facilement accessible pour y faire figurer vos observations et suggestions.

N'hésitez à contacter vos représentants titulaires et suppléants en CHSCT qui sont à votre entière disposition.

Titulaires :

**Mme Catherine MAGRI (TA de Melun)
Mme Cathy BUOT (CAA de Paris)
Mme Isabelle NIO (CAA de Douai)**

Suppléants :

**Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)
Mme Véronique RETBY (TA de Versailles)
Mme Agnès THORAL (TA de Mayotte)**

